

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation 02/07/2018	Nombre de membres en exercice : 11
	Nombre de membres Présents : 6
	Nombre de membres Absents : 5
Date Affichage 02/07/2018	Nombre de procurations : 0
	Nombre de votants : 6

Séance du 6 juillet 2018

L'an deux mille dix huit le six juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents :CICCARIELLO C., DOUMERGUE F., GOMES D, POROLI F, PERARNAUD C,  
Absents excusés : VERGES B, BRILLIARD M

**Objet de la Délibération**

**DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIPL)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi concernant les travaux de mise en accessibilité PMR et mise en sécurité de la voirie D118.

Pour l'exercice 2018, il est proposé de réaliser les travaux précités pour un coût prévisionnel de **56 135.80€ HT**.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Travaux voirie	28 757.80€	Autofinancement ( 42.87%)	24 067,8
		FSIPL 2018 (50%)	28 068
Achat bordure	2 028€	Département-Amendes de police	4 000
Pose dallage	25 350€		
<b>TOTAL</b>	<b>56 135.80€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>56 135.80€</b>

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35 ;

**VU** la circulaire de M. le Préfet du département des Pyrénées-Orientales en date du 22 janvier 2018 relative au FSIPL de l'année 2018

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe LOOS, Maire de la commune,

**VU** le dossier technique préparé par La Colas, ainsi que le plan de financement;

**CONSIDÉRANT** que la commune est éligible au FSIPL, en vertu des textes précités ;

2018-D053  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 11/07/2018  
Reçu en préfecture le 11/07/2018  
Affiché le   
ID : 066-216600825-20180706-2018\_D053-DE

**ADOPTÉ** le plan de financement du projet de travaux de réfection de voirie, tel qu'exposé ci dessus  
**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Copie certifiée conforme.  
A Formiguères, le 6 juillet 2018

Le Maire,  
LOOS Philippe.

